



Réclamation après vente d'un bien

Par **cissou71**, le **18/03/2009** à **20:13**

bonsoir,

nous avons acheté notre maison il y aura bientôt 2 ans. Le vendeur ne nous a pas parlé de la mauvaise qualité de la toiture et, n'avons pas pensé à la vérifier. Du reste, on n'y connaît rien du tout dans ce domaine. A ce jour, les tuiles sont à changés car beaucoup de fuites. Au moment de la visite de la maison, l'ancien propriétaire nous avais promis de nous laisser des tuiles au cas où on en aurait besoin mais, le jour où l'on a emmenagé, il avait tout débarrassé. As-tu un recours envers lui pour qu'il nous aide financièrement pour changer les tuiles ? merci